

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 19 AVRIL 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-69

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal des assemblées du 22 et du 29 mars 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mars 2021
8. Soumissions - Achat d'une rétrocaveuse
9. Dépôt de projets au FDTR par le Club coursiers des neiges et l'école Sainte-Marie
10. Signature de contrat avec le Refuge animal
11. Soumissions - Mandat de surveillance des travaux de réfection de la rue St-Cyrille
12. Soumission - Mandat de contrôle des matériaux pour la réfection de la rue St-Cyrille
13. Soumissions - Lignage routier 2021
14. Modification des annexes du règlement 547-2019, concernant la tarification des services
15. Nomination d'un représentant au CCU
16. Officialisation d'embauche - Postes aux loisirs
17. Signature d'entente pour le projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales
18. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
19. Correspondance
20. Rapport des élus
21. Questions du public
22. Varia
23. Prochaine assemblée publique le 17 mai 2021
24. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-70

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES
ASSEMBLÉES DU 22 ET DU 29 MARS 2021, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 mars et de l'assemblée extraordinaire tenue le 29 mars 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2021, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2021-71

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande.

2021-72

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MARS 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2021, pour un montant de 380 734.93 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 03-2021

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-73

SOUMISSIONS - ACHAT D'UNE
RÉTROCAVEUSE :

CONSIDÉRANT que la Ville désire remplacer l'actuelle rétrocaveuse John Deere 2006 ayant 12 800 heures, en raison des coûts importants et sans cesse en augmentation pour son entretien;

CONSIDÉRANT qu'un devis de performance a été rédigé et un appel d'offre publique lancé pour l'achat d'un équipement neuf en échange de notre équipement usagé;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUMISSIONNAIRE | PRIX NET* | NOTE |
|------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| Toromont CAT | 230 159 \$ (258 159 \$ - échange de 28 000 \$) | Conforme |
| Brandt | 244 500 \$ (269 500 \$ - échange de 25 000 \$) | Conforme |

*Excluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal procède à l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse chez le plus bas soumissionnaire conforme, soit *Toromont CAT* au prix de 258 159 \$, moins l'échange de 28 000 \$, donc 230 159 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 24 mars 2021.
- b) Que le conseil municipal autorise que le montant de 230 159 \$ soit pris à même le surplus accumulé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-74

DÉPÔT DE PROJETS AU FDTR PAR LE CLUB
COURSIERS DES NEIGES ET L'ÉCOLE SAINTE-
MARIE :

CONSIDÉRANT le projet de remplacement d'un pont par un ponceau du Club coursiers des neiges;

CONSIDÉRANT le projet de développement du parc-école de l'école Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que ces deux organismes souhaitent déposer leur projet au Fonds de développement territorial des ressources (FDTR) pour des coûts respectifs de 10 000 \$ et 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin recommande le dépôt du projet de remplacement d'un pont par un ponceau par le Club coursiers des neiges et le projet de développement du parc-école par l'école Sainte-Marie au FDTR de la MRC de Maria-Chapdelaine et autorise M. Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture à signer tous les documents requis.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-75

SIGNATURE DE CONTRAT AVEC LE REFUGE
ANIMAL :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT que le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) promulgué par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec les dispositions législatives provinciales, la municipalité doit exercer un contrôle animalier sur son territoire compte tenu du règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux, entré en vigueur le 1er janvier dernier;

CONSIDÉRANT que le service de contrôle animalier peut être confié à une entreprise reconnue respectant les normes et possédant un permis valide en vertu des dispositions de la Loi, entre autres et notamment celle de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1);

CONSIDÉRANT que le personnel de la MRC a oeuvré à titre d'accompagnateur des municipalités locales dans cette affaire au cours des derniers mois avec le concours d'un comité de travail mandaté par le conseil de la MRC afin d'harmoniser les actions et les interventions sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'au cours des démarches, le propriétaire du Refuge animal de Roberval a été interpellé pour produire une offre de services à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelainé;

CONSIDÉRANT les rapports d'étape déposés aux élus tout au long des démarches;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la nécessité d'identifier le personnel du Refuge animal à titre de ressource habilitée à exercer un contrôle animalier en vertu du Règlement S.Q.-20-04;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Refuge animal déposée à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin:

- a) Accepte l'offre de services du Refuge animal de Roberval au coût total de 13 418,27 \$, plus taxes, exceptionnellement pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2021, sur lequel est déduit un montant de 3 077,34 \$ pour le non-recensement 2020-2021 et un montant de 9 215 \$ en revenu de licences.
- b) Autorise la directrice générale et greffière à signer le contrat de fourniture de services à intervenir entre les parties.
- c) Désigne le personnel mandaté par le Refuge Animal inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu du règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-76

SOUSSIONS - MANDAT DE SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ST-
CYRILLE :

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance pour les travaux de réfection de la rue St-Cyrille;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

| SOUSSIONNAIRE | PRIX (tx exclues) | NOTE |
|----------------------|--------------------------|-------------|
| Gémeil | - | Non déposé |
| MSH | 88 250 \$ | Conforme |
| Stantec | 103 775 \$ | Conforme |
| Tétra-Tech | - | Non déposé |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accorde le contrat de surveillance des travaux de réfection de la rue St-Cyrille au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme MSH au prix de 88 250 \$, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 7 avril 2021.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce mandat pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-77

SOUSSION - MANDAT DE CONTRÔLE DES
MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DE LA RUE
ST-CYRILLE :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réfection de la rue St-Cyrille, en collaboration avec le ministère des Transports, nous devons donner un mandat de contrôle des matériaux au chantier et en laboratoire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE INVITÉ | PRIX (tx exclues) | NOTE |
|-----------------------------|--------------------------|-------------|
| Englobe | 42 748.67 \$ | Conforme |
| SCT | - | Non déposé |
| SNC Lavalin | 39 637.50 \$ | Conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal accorde le mandat de contrôle des matériaux au laboratoire étant le plus bas soumissionnaire conforme, soit *SNC Lavalin* au prix de 39 637.50 \$, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 1er avril 2021.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce mandat pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-78

SOUSSIONS - LIGNAGE ROUTIER 2021 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUSSIONNAIRE INVITÉ | PRIX UNITAIRE* \$ / km (ligne simple) | NOTE |
|-----------------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| Inter-Lignes | 365 \$ | Conforme |
| Lignes Maska | 540 \$ | Conforme |
| Pro-Lignes | - | Non déposé |
| Lingco | 710 \$ | Conforme |

*Les taxes sont exclues.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal accorde le contrat de lignage routier pour la saison 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Inter-Lignes* au prix de 365 \$ le kilomètre de ligne simple, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 15 avril 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-79

MODIFICATION DES ANNEXES DU
RÈGLEMENT 547-2019, CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement 547-2019 doivent être modifiées pour y inclure le coût des terrains du parc industriel Est appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que l'annexe 6 (Aménagement du territoire) du règlement 547-2019 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soit modifiée et remplacée audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-80

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU
CCU :

CONSIDÉRANT le départ du CCU de monsieur Jean-Yves Tremblay;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin nomme monsieur Réjean Fortin pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour terminer le mandat de monsieur Jean-Yves Tremblay, jusqu'au 31 décembre 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-81

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE - POSTES AUX
LOISIRS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers et étudiants à la Ville de Normandin, pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier et étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionnées ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

| NOM | POSTE | DÉBUT |
|------------------------|------------------------------------------------------------|--------------|
| Odile Maltais | Préposée à l'accueil | 30 mars |
| Claude Jr Cayouette | Préposé à l'entretien CAO et Centre sportif | 29 mars |
| Marlène Savard | Préposée à l'entretien ménager | 3 mai |
| Guy Renaud | Gardien de nuit | 24 mai |
| Noémie Gléron | Préposée à l'accueil | 25 mai |
| Patrice Landry | Préposée à l'entretien CAO | 13 juin |
| Réjean Bouchard | Gardien de nuit | 13 juin |
| Juliette Romain | Préposée à l'accueil (étudiant) | 25 mai |
| Ann-Julie Tremblay | Préposée à l'accueil (étudiant) | 31 mai |
| Mahée Imbeault | Sauveteuse (étudiant) | 16 juin |
| Émy Imbeault | Sauveteuse (étudiant) | 16 juin |
| Marc Maltais-Painchaud | Sauveteur (étudiant) | 16 juin |
| Laurie Imbeault | Sauveteuse (étudiant) | 16 juin |
| Cassy Langevin | Préposée au restaurant (étudiant) Sauveteuse (étudiant) | 16 juin |
| Gabrielle Mailloux | Préposée au restaurant (étudiant) | 16 juin |

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-82

SIGNATURE D'ENTENTE POUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PLUVIAUX ET
DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES EAUX
PLUVIALES :

CONSIDÉRANT qu'un jardin pluvial est une infrastructure verte esthétique et facile à mettre en place, qui peut diminuer durablement le ruissellement et filtrer l'eau, permettant d'atténuer des problèmes de ruissellement;

CONSIDÉRANT que pour des précipitations totales de 330 mm durant un été (moyennes de 1981 à 2010 au Saguenay-Lac-Saint-Jean), sur un toit de 100 m², 33 m³ d'eau, soit 33 000 litres, peuvent être captés;

CONSIDÉRANT que ce projet est financé notamment par le programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada et le Fonds Bleu de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que la Ville de Normandin accepte de signer un protocole d'entente avec le Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) pour le projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-83

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de Normandin accepte de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'hôtel de ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-84

CORRESPONDANCE :

Aucune.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

VARIA :

Aucun.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17 MAI
2021 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-85

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 42.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière